



Elections législatives des 12 et 19 juin 2022
9^{ème} circonscription de Loire Atlantique
Hélène MACON – Clément EVANS (suppléant)

Huit organisations départementales de retraités - syndicats (CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires) ou associations (FGRFP, LSR) – nous ont demandé de répondre à un questionnaire. Elles ont organisé, avec leurs organisations nationales, une manifestation nationale le 2 décembre 2021 à Paris de plus de 25 000 retraités, puis 28 rassemblements régionaux le 24 mars 2022.

Introduction

Au préalable, nous voudrions indiquer quelques points de notre programme concernant la garantie d'une retraite digne que nous voulons :

- La restauration du droit à la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous après quarante annuités de cotisation avec une attention particulière pour les carrières longues, discontinues et les métiers pénibles.
- Le maintien de l'équilibre des retraites en soumettant à cotisation patronale les dividendes, participation, épargne salariale, rachats d'action, heures supplémentaires, en augmentant de 0,25 point par an le taux de cotisation vieillesse et en créant une surcotisation sur les hauts salaires.
- Le rétablissement des facteurs de pénibilité supprimés par Emmanuel Macron et la prise en compte du revenu de solidarité active (RSA) pour valider des trimestres en vue de la retraite.

Questionnaire

- ✓ **Question 1** : Êtes-vous favorable à un retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ?

Réponse 1 : Le « *Programme de gouvernement de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale* » est très clair sur cette question puisqu'il s'engage à indexer le montant des retraites sur les salaires. J'ajoute qu'il prévoit aussi de porter a minima au niveau du SMIC revalorisé toutes les pensions pour une carrière complète ainsi que le minimum vieillesse au niveau du seuil de pauvreté.

- ✓ **Question 2** : Êtes-vous prêts à prendre des mesures pour un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et pour éviter que cette dégradation programmée se poursuive ?

Réponse 2 : Notre programme commun prévoit de « bloquer immédiatement les prix des produits de première nécessité » (essence, alimentation, énergie) et encadrer durablement les prix des produits alimentaires de première nécessité » et de réduire la TVA sur les produits de première nécessité. S'il ne parle pas - à cette étape - d'un rattrapage du pouvoir d'achat perdu par les retraités, il sera tout à fait possible de le faire évoluer sur ce sujet, puisque nous mettrons en place :

- La présentation systématique au bureau de l'Assemblée nationale des propositions émises par les citoyens dans le cadre de conventions citoyennes ou d'assemblées créées à cet effet.
- La reconnaissance d'un droit de pétition numérique permettant de faire inscrire une proposition de loi à l'ordre du jour des assemblées en abaissant les seuils de recevabilité.
- L'instauration du Référendum d'initiative citoyenne (RIC).

✓ **Question 3 :** Êtes-vous favorable à l'annulation de la hausse de la CSG ? Êtes-vous pour la mise en place d'une assurance maladie financée par les cotisations sociales ?

Réponse 3 : Ces sujets, évidemment importants, ne sont pas encore traités dans notre programme. Bien entendu ils le seront puisque nous mettrons en œuvre des dispositifs démocratiques nouveaux permettant que l'Assemblée nationale soit saisie des revendications populaires (voir ma réponse à la question précédente).

✓ **Question 4 :** Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer le système de santé hospitalier et le faire fonctionner de nouveau correctement (création de lits, embauches, etc.) ?

Réponse 4 : Nous avons pour but de faire passer la santé d'abord et de reconstruire les établissements de santé publics, notamment les hôpitaux. Notre programme prévoit notamment :

- De reconstruire le service public hospitalier.
- D'instaurer le « 100 % Sécu » en remboursant à 100 % les soins de santé prescrits et en intégrant les complémentaires santé dans la Sécurité sociale.
- De rouvrir des services d'urgences, des maternités et des EHPAD publics assurant un service de santé public de proximité à moins de trente minutes de chaque Français.
- De sortir de la tarification à l'activité et de la politique du chiffre.
- D'engager un plan pluriannuel de recrutement et de pré-recrutement des professionnels du soin et du médico-social (médecins, infirmiers, aides-soignants et personnels administratifs), revaloriser les métiers et les revenus et augmenter les capacités d'accueil des établissements de santé publics, notamment les hôpitaux.
- D'actionner tous les leviers pour combattre les déserts médicaux : création de centres de santé pluridisciplinaires publics et embauche de médecins salariés, augmentation des moyens des facultés de médecine pour permettre une véritable suppression du numerus clausus, mobilisation de la médecine libérale et hospitalière, coopératives médicales, conventionnement sélectif, obligation temporaire d'installation, etc.
- De protéger de la finance la recherche en santé.

- ✓ **Question 5** : Êtes-vous favorable à la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance-maladie ? Quelles mesures préconisez-vous pour l'embauche et la formation de personnels qualifiés (Ehpad et services à domicile) en nombre suffisant ?

Réponse 5 : Il faut faire face collectivement à la perte d'autonomie individuelle et pour cela :

- Construire un service public de la dépendance, pour aider les seniors à rester à domicile.
- Développer un réseau public de maisons de retraite aux tarifs harmonisés et accessibles.
- Créer 10 000 places par an en EHPAD publics pendant cinq ans, refonder le modèle de financement, l'augmentation des moyens matériels et humains.
- Former, qualifier et recruter en nombre suffisant le personnel nécessaire : au moins 210 000 personnels médico-sociaux et médicaux pour pouvoir respecter un ratio minimal d'encadrement « au chevet » des résidents.
- Revaloriser les métiers et revenus de l'ensemble des professionnels du grand âge à domicile comme en institution en refondant les grilles de rémunération et de qualifications.

- ✓ **Question 6** : Êtes-vous favorable à la remise en place de services publics de proximité répondant aux besoins de nos concitoyens et plus particulièrement de ceux des retraités ?

Réponse 6 : Nous garantirons le maintien de guichets, de personnels, et de formulaires papier malgré la dématérialisation des services publics et la transformation numérique des administrations, et déploierons un service public de proximité pour accompagner les 20 % de Français en difficulté avec le numérique (illettrisme). Nous voulons permettre l'égalité des populations par les services publics, en garantissant l'accès à tous les services publics essentiels (école, gare, hôpital, bureau de poste...) à moins de quinze à trente minutes (en voiture ou en transports collectifs) de tout lieu d'habitation.

- ✓ **Question 7** : Êtes-vous favorable à la création d'un ministère dédié aux retraités et personnes âgées ?

Réponse 7 : Ce sujet n'a pas été abordé dans notre programme, mais il est évident qu'un gouvernement de la NUPES prendrait les mesures pour être à l'écoute des retraités et de leurs revendications.